

qu'aura le gou- seront avancées en vertu du présent acte et des intérêts, le gou-
vernement. vernement aura les mêmes recours, droits, hypothèques et privi-
lèges accordés par le susdit acte pour sûreté et paiement des
sommes avancées en vertu du dit acte, et jouira des mêmes
exemptions d'enregistrement et autres formalités y mentionnés. 5